

Dénomination : CAMIRA
n° de gestion : 1997B02203
n° d'identification : 413 189 598
n° de dépôt : A2012/002281
Date du dépôt : 24/01/2012
Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire



4096392



4096392

CAMIRA

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 3 Rue de la Vanoise - ZA Les Corbèges – 69 960 CORBAS

413 189 598 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2012

Le 9 janvier 2012,
A 15 heures,

Les associés de la société CAMIRA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 3 Rue de la Vanoise - ZA Les Corbèges – 69 960 CORBAS, sur convocation à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre GHISALBERTI, en sa qualité de Président de la Société.

La société CABINET LADOUCE ET PERRIER-GUSTIN, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pierre GHISALBERTI de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

La société « SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL », Société à responsabilité limitée au capital de 100 870 euros dont le siège social est situé 148 Route de la Roche Péréandre - 07100 ANNONAY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS, sous le numéro 479 675 233, représentée par Monsieur PLAGNAT Eric, demeurant 148 route de la Roche Péréandre - 07 100 ANNONAY, né le premier novembre mil neuf cent soixante douze à ANNONAY (07).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

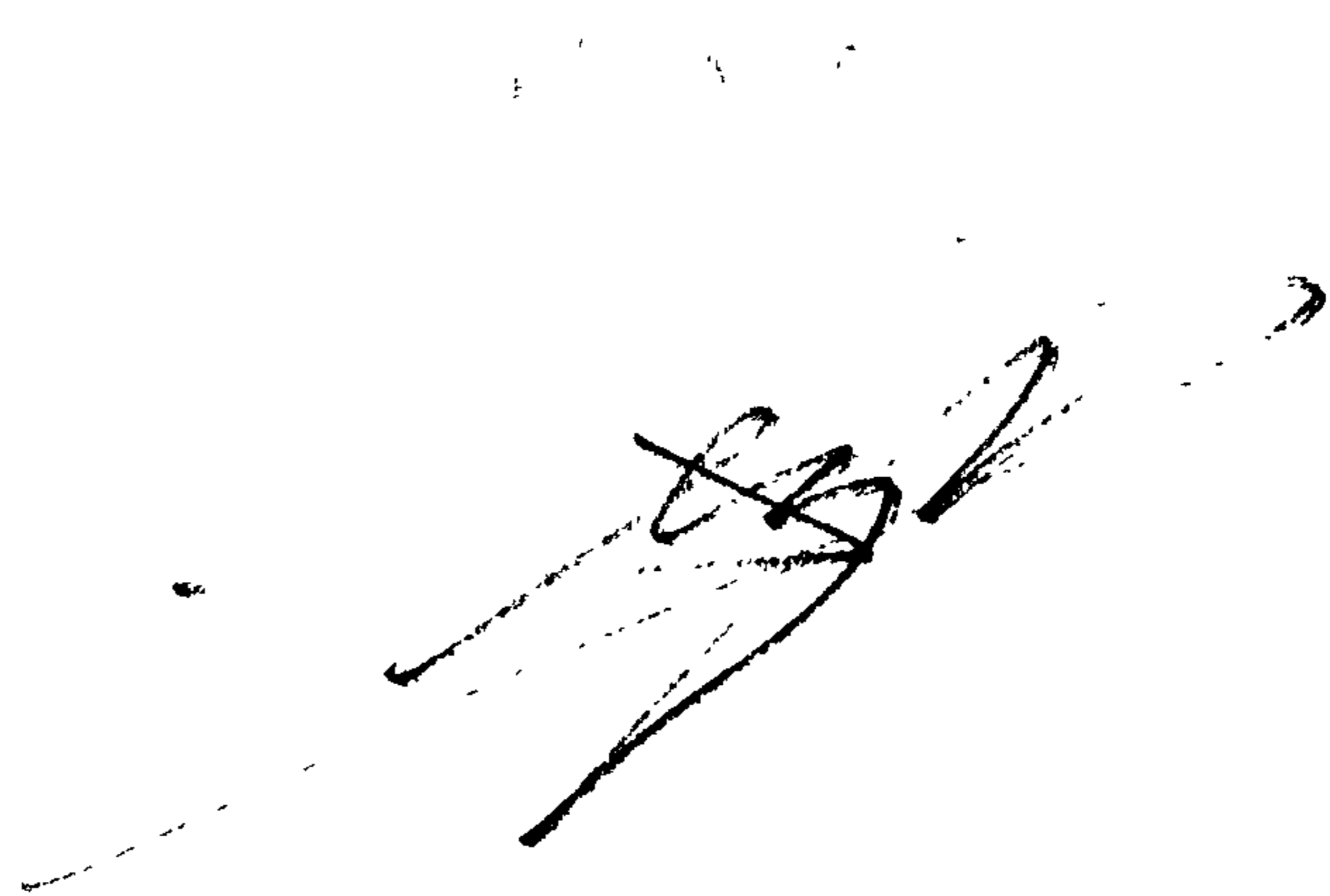
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. PLAGNAT', is written diagonally across the lower right portion of the page. The signature is somewhat stylized and overlaps with some faint, illegible text from the reverse side of the paper.